

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 223
01 avril 1954

Questions devant figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée Consultative

Liste préliminaire¹
Comité des Ministres

1. Rapport du Comité des Ministres et rapport d'activité de la Commission Permanente.
2. Rapport général de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
3. Rapport transmis au Conseil de l'Europe par l'Organisation Européenne de Coopération Economique.
4. Suite donnée à la [Recommandation 57](#) concernant la position future de la Sarre.
5. Définition de la politique du Conseil de l'Europe à la lumière des récents développements de la situation mondiale.
6. Etablissement d'une procédure de consultation entre les délégations européennes auprès des organisations mondiales.
7. Discussion sur les efforts que l'Europe occidentale doit accomplir en commun pour une normalisation de ses échanges commerciaux avec l'Est.
8. Coordination des économies des Etats membres du Conseil de l'Europe et des pays d'outre-mer avec lesquels ils ont des liens constitutionnels.
9. Conclusion d'une Convention européenne sur l'Extradition, conformément à la volonté d'action commune de tous les Membres dans le domaine juridique.
10. Simplification des formalités de frontière pour les voyageurs.
11. Création d'une commission des Questions administratives et budgétaires.
12. Statut d'une Communauté politique à caractère supranational.
13. Défense des intérêts des nations européennes non représentées au Conseil de l'Europe. (Création d'un Fonds culturel pour les Exilés.)
14. Nouvel examen, autant que possible en collaboration avec le Comité des Ministres, des recommandations et résolutions antérieures de l'Assemblée Consultative, susceptibles d'être appliquées dans le cadre du programme d'action dont l'établissement a été décidé par le Comité des Ministres.
15. Progrès accomplis dans le domaine de la défense européenne.
16. Rôle du Conseil de l'Europe dans la nouvelle organisation de l'Europe.
17. Institution d'un Conseil Economique et Social auprès du Conseil de l'Europe.
18. Création de compagnies européennes bénéficiant d'un régime juridique et administratif défini de concert par les Etats membres.
19. Suppression des barrières douanières et des restrictions commerciales en Europe.
20. Méthodes propres à assurer, à développer et à coordonner les investissements et le crédit au profit de l'industrie européenne,
21. Emission d'un emprunt de solidarité européenne de la défense.
22. Coordination des transports européens.
23. Politique commune des Etats membres en matière sociale,
24. Echange de mutilés de guerre pour leur permettre de bénéficier des moyens curatifs dans les divers pays membres du Conseil de l'Europe,
25. Enquête sur la possibilité de coordination entre les instituts nationaux des pays membres du Conseil de l'Europe s'occupant des recherches sociales et de leurs applications, surtout dans les régions les plus arriérées, dans le domaine de leur compétence.
26. Règlement des litiges par les juridictions internationales.
27. Mesures à prendre en vue de l'intégration dans l'économie de réfugiés et d'excédents de population.
28. Méthodes propres à intégrer dans l'économie agricole des pays membres du Conseil de l'Europe les agriculteurs réfugiés ou excédentaires.
29. Institution d'une communauté linguistique européenne par application d'un bilinguisme franco-anglais.
30. Etude des moyens propres à constituer un pool européen du cinéma.
31. Institution dans les pays membres d'un enseignement des humanités européennes.

1. Voir 5^e Session, 1953 : Doc. 219 (Liste des questions demeurant à l'ordre du jour de l'Assemblée à la fin de la cinquième Session ordinaire).

32. Inclusion des langues allemande, italienne et néerlandaise dans le service d'interprétation simultanée de l'Assemblée.
33. Participation des pays européens non membres à certaines activités du Conseil de l'Europe.
34. Etude des moyens propres à assurer la défense et le développement des autonomies locales dans les pays membres.
35. Etude des moyens propres à assurer la représentation des collectivités locales dans les institutions européennes.
36. Etude préliminaire des mesures à recommander pour mettre les pouvoirs locaux en mesure de faire face aux nouvelles tâches qui leur incomberaient du fait de la mise en place des communautés européennes.
37. Constitution d'un fonds européen d'entr'aide communale, sous l'égide du Conseil de l'Europe.